

MINISTERE DELEGUE
CHARGE DU PLAN

DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

TECHNIQUE DE REMPLISSAGE

DU

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE LEGERE

INTEGREE AUPRES DES MENAGES

DOCUMENTS DE COLLECTE

Présentation et remplissage du questionnaire

Présentation du questionnaire :

Le questionnaire ménage de l'enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM) se compose de 10 sections couvrant les thèmes suivants :

Section A : Identification du ménage , donne les coordonnées du ménage.

Section B : Liste des membres du ménage , donne les renseignements sur les caractéristiques des membres du ménage.

Section C : Education, cette section traite de l'alphabétisation des membres du ménage ayant 15 ans et plus et de l'éducation pour les membres de 3 ans et plus .

Section D : Santé, cette section renseigne la Santé de tous les membres du ménages.

Section E : Emploi, chômage, cette section s'adresse aux membres du ménage âgés de 6 ans et plus

Section F : Avoirs du ménage

Section G : Logement et Confort du ménage

Section H : Accès aux services sociaux essentiels

Section I : Existence de services sociaux essentiels

Section J : Anthropométrie pour les enfants âgés de 0 à 59 mois.

Ce questionnaire a la particularité d'utiliser des questions - filtres et des sauts qui permettent d'adresser des questions spécifiques à des cas de figure précis.

Une question - filtre est en fait une instruction qui permet de sélectionner, selon les critères définis, un type d'individu auquel s'applique un groupe de questions relatives à une situation donnée.

Un saut est une instruction s'appliquant à une modalité de réponse déterminant la série de questions relative à la situation du ménage ou de l'individu enquêté. Ces instructions déterminent le cheminement de l'entretien et sont d'une importance capitale pour la cohérence de l'information collectée. L'enquêteur s'applique à suivre scrupuleusement les sauts indiqués dans le questionnaire.

L'entretien peut se dérouler section par section ou dans certains cas, notamment pour les données individuelles, l'enquêteur peut poser à un même individu les questions des différentes sections le concernant afin de le libérer.

Lorsqu'il a obtenu une réponse à une question, l'enquêteur reporte le code concerné dans la colonne prévue à cet effet.

Avant de prendre congé du ménage, l'enquêteur vérifiera sur place le questionnaire et s'assurera qu'aucune question pour laquelle il devait enregistrer une réponse ne sera restée sans réponse.

Il vérifiera de nouveau son questionnaire à tête reposée avant de le remettre à son contrôleur, par la suite, si le contrôleur l'exige, il est possible qu'il retourne dans le ménage pour effectuer les contrôles et corrections nécessaires.

Avant de quitter la SE, l'enquêteur doit s'assurer qu'il a vérifié tous les questionnaires et que ceux-ci ont été remplis avec le plus d'exactitude possible. La qualité d'une bonne enquête dépend essentiellement du soin et de la rigueur apportés au remplissage du questionnaire.

DEFINITION DES CONCEPTS

La concession :

C'est un ensemble de constructions à usage divers, généralement entouré d'une clôture. Elle peut être tout un bloc, ceint d'une clôture unique construction ou constituée par un ensemble de constructions indépendantes, c'est à dire non obligatoirement entourées par un mur ou une haie unique. Il est entendu que la construction est un ensemble architectural d'un seul tenant (un seul bloc) composé d'une ou de plusieurs pièces d'habitation, pouvant cependant avoir des pièces autres (salle de bain, cuisine, remise...) L'unité de toit détermine l'unité de la construction et donc en cas d'hésitation, 2 constructions accolées avec un toit unique forment une seule construction ; s'il y a deux toits différents, elles forment deux constructions

Le ménage :

S'agissant d'une enquête sur le budget et la consommation, l'ELIM se doit de définir clairement ce que l'on doit entendre par ménage, puisse que le risque est grand de considérer comme ménage des personnes ou des groupes de personnes qui font partie en fait de ménages plus larges.

Dans le cadre de l'ELIM, un ménage est un groupe d'individus, apparentés ou non vivant généralement dans la même concession ou dans le même bâtiment et partageant leurs repas, met en commun les éléments essentiels à leur niveau de vie, sous la responsabilité d'un chef dont l'autorité est reconnue par tous les membres.

Il s'agit généralement d'un homme, son (ses) épouse(s) et de leurs enfants, auxquels peuvent s'ajouter les parents de l'homme ou de la femme, et d'autres parents avec leurs enfants, ainsi que des personnes non apparentées qui peuvent être des enfants confiés ou des serviteurs.

Il y a cependant des cas de ménages particuliers dont les plus remarquables sont listés ci-après :

Ménage réduit à une seule personne : cas d'un locataire vivant seul par exemple.

- Cas d'un ménage polygame ou chaque épouse avec ses enfants et dépendants constituera un ménage si elles ne vivent pas dans la même concession.
- un fils célibataire louant une chambre hors de la concession paternelle tout en restant dépendant de son père, fera partie du ménage de ce dernier bien que ne vivant pas sous le même toit.
- une femme peut être chef de ménage ; il peut s'agir :
 - * de femmes veuves, célibataires, divorcées ou séparées en charge de leurs enfants ;
 - * de femmes de polygames, considérées comme chef de ménage lorsque le mari n'est pas présent ;
 - * de femmes dont le mari est absent de longue durée, pour cause de migration.
- Un employé de maison, une domestique, vivant dans le logement du ménage sont à inclure dans le dit ménage.
- Les femmes d'un même mari avec leurs enfants forment un seul ménage à eux tous, s'ils habitent le même logement.
- Un groupe d'hommes ou de femmes célibataires qui partagent un logement, forment un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour les repas. Sinon, ils constitueront un groupe de ménages composés chacun par une seule personne.

- Un groupe de domestiques qui dorment ensemble et en dehors de leur lieu de travail, associant ou pas leurs repas constitue un groupe de ménages.
-
- Cependant, il existe évidemment des vieillards ou des couples de vieillards vivant seuls et qui sont pris en charge par le village pour leur nourriture. Ils constituent bien alors un ménage dont on doit prendre en compte les transferts dont ils bénéficient.

Cette question est primordiale car les ménages de vieilles personnes se situent souvent en dessous de la ligne de pauvreté. Il faut donc veiller à ne pas en exagérer le nombre en les isolant abusivement des ménages auxquels ils appartiennent en réalité.

Résidence

Le résident est une personne qui vit habituellement dans un ménage depuis six (6) mois au moins, ou qui réside dans le ménage depuis moins de six(6) mois avec la perspective d'y rester au moins six(6) mois.

Le résident présent

C'est celui qui a passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur dans le ménage.

Le résident absent

C'est celui qui n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur.

Le visiteur

C'est une personne qui réside dans un ménage depuis moins de six(6) mois et qui ne compte pas y rester six(6) mois au moins.

REPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

SECTION A : IDENTIFICATION DU MENAGE

Cette section nous donne les informations sur les identifiants du ménage, c'est à dire la base de sondage (Région, Cercle, Commune, SE et Numéro de Ménage), les dates de passage des agents enquêteurs, contrôleurs et superviseurs, etc.

SECTION B : LISTE DES MEMBRES DU MENAGE

Cette section sert à renseigner pour chaque membre du ménage les caractéristiques individuelles comme le sexe, l'âge en année révolue, l'état matrimonial, le lien de parenté avec le CM, le temps d'absence et la contribution au revenu du ménage.

Pour avoir ces informations, les questions ne devront être adressées qu'au Chef de Ménage (C.M.), hormis les cas d'absence ou de réelle indisponibilité de ce dernier. Au cas où le C.M. n'est pas disponible, l'interview pourrait se faire avec une personne résidente du ménage ayant au moins 15 ans et capable de fournir les informations demandées.

Le principe de remplissage pour chaque membre du ménage est le suivant :

1) N° d'ordre (colonne 1) : donnez un numéro d'ordre 01, 02, 03, 04, à chaque membre du ménage. Le C.M. recevra obligatoirement le numéro 01. Lorsqu'un questionnaire s'avère insuffisant, l'enquêteur pourra utiliser un second, ou un troisième etc.

2) Prénoms et Nom (colonne 2) : Portez dans cette colonne les prénoms et noms de tous les membres du ménage, en commençant par le C.M.. Avant de poser les autres questions, relevez d'abord ces prénoms et noms. Ce procédé a pour but de minimiser les défauts de mémoire du C.M. Portez le prénom le plus usuel de chaque membre du ménage suivi de son nom de famille. Lorsque plusieurs membres du ménage portent le même nom et prénom utilisez au besoin des surnoms.

3) Sexe(colonne 3) : Inscrire le code dans la case de la personne concernée : 1 si sexe masculin ou 2 si sexe féminin.

Certains noms tels que Adama, Sadio, Konimba, Massiré, Fily, sont communs aux deux sexes pour cela poser la question de savoir le genre de l'enquêté.

4) Age (colonne 4) : L'âge pour les enfants est un élément important pour beaucoup d'analyse socio-économique et il doit être déterminé avec le plus de précision possible, pour chaque membre du ménage.

Poser la question sur l'âge puis, noter le chiffre déclaré (en années révolues) dans la colonne concernée.

Pour les enfants de moins d'un (1) AN l'âge doit être noté « 00 ».

Exemple : Une personne née en 1962 aura 41 ans en 2003, c'est à dire $2003-1962 = 41$ ans.
Une personne née le 8 octobre 1965 aura au mois de novembre 2003
 $2003-1965 = 38$ ans.
Un bébé né le 22 décembre 2002 aura au 15 novembre 2003
00 an révolu.

5) Etat matrimonial (Colonne 5) :

Poser la question au CM et inscrire l'état matrimonial pour chaque membre du ménage dans la case concernée. Les codes sont :

0. Non concerné	1. Jamais marié
2. Marié monogame	3. Marié polygame
4. Divorcé(e)/Séparé(e)	5. Veuf(ve)

N.B. : Les membres de sexe féminin qui ont moins de 13 ans et les membres de sexe masculin qui ont moins de 15 ans sont codés « 0 » (non concerné)

6) Lien de parenté avec le CM (colonne 6) : Cette question sert à noter pour chaque personne, le lien de parenté avec le chef de ménage. Inscrive le code correspondant au lien déclaré par l'enquêté.

Exemple :

1. La personne enquêté est le fils du CM, inscrire le code 3 .
2. le beau frère ou la belle fille inscrire le code 6.

7) Temps d'absence (colonne 7) :

Cette question permet de noter le temps d'absence de la personne enquêtée au cours des 12 derniers mois.

L'absence des membres d'un ménage pendant de longues périodes peut avoir des conséquences sociales et économiques importantes pour le ménage. Par exemple, quand le chef de ménage est absent pendant de longues périodes, les décisions peuvent être affectés par l'absence d'un membre qui contribue au revenu du ménage.

8) Contribution au revenu du ménage (Colonne 8)

Pour chaque membre du ménage, l'enquêteur demandera s'il/elle contribue en argent au revenu du ménage. En principe, une réponse affirmative sera enregistrée pour toutes les personnes qui gagnent de l'argent.

SECTION C : EDUCATION (3 ans et plus)

Les questions sur l'éducation ne concernent que les membres du ménage de trois (3)ans et plus alors que l'alphabétisation concerne les personnes âgées de 15 ans et plus.

Cette section porte sur :

- la fréquentation scolaire
- le niveau d'instruction et
- l'alphabétisation en langues nationales (Bambara, peulh, sonhrai etc...)

Comme pour la Section B, les questions de cette section sont posées pour tous les membres du ménage (excepté la question 2). L'enquêteur complétera la Section C en remplissant chaque colonne. De cette façon, toutes les questions sur l'éducation seront posées pour une personne avant de les poser à nouveau pour la personne suivante. Toutes les questions de la Section C doivent être posées pour tous les membres concernés du ménage avant de passer à la Section D.

Objectif de la section

Du point de vue de l'éducation, les principaux indicateurs auxquels on s'intéresse sont : les taux de scolarisation et les taux d'abandon. Le taux de scolarisation est obtenu, selon l'âge, à partir de la question 6, "Est-ce que (NOM) fréquente actuellement l'école". La classification d'un individu comme ayant abandonné l'école est obtenue en combinant les questions 6 et 5 "Est-ce que (NOM) a fréquenté l'école l'année dernière". Les personnes ayant abandonné l'école sont celles qui ne fréquentent pas actuellement l'école, qui fréquentaient l'école l'année précédente et qui n'ont pas achevé leurs études. D'autres indicateurs sur l'éducation comprennent : la plus haute classe achevée et le type d'école fréquentée (privée ou publique).

Colonne.1 : Numéro de membre

Dans cette colonne seront enregistrés les numéros des personnes ayant trois (3)ans et plus.

Colonne.2 : Est-ce que (NOM) sait lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque (Bambara, Peul...)

Cette question est la seule de cette section qui soit posée uniquement pour les personnes de 15 ans ou plus ; toutes les autres questions étant posées pour tous les membres du ménage âgés de 3 ans et plus. Il s'agit ici de l'alphabétisation élémentaire (être capable de lire et écrire des phrases simples et un texte courant, tel que des journaux). Si une personne peut lire mais ne peut pas écrire, il/elle est considéré (e) comme analphabète et la réponse correcte est NON. Le questionnaire de l'ELIM ne comprend pas un test rigoureux permettant d'évaluer le niveau d'analphabétisme : les enquêteurs doivent se servir de leur jugement et des informations fournies par l'enquête pour évaluer chaque personne. La personne peut être alphabétisée dans n'importe quelle langue, et pas seulement dans la principale langue ou la langue officielle ; il suffit que la langue soit communément utilisée sous la forme écrite.

Colonne.3 Est - ce que (NOM) est déjà allé à l'école

Si la réponse à cette question est Oui, l'enquêteur doit continuer à poser les autres questions .

Si au contraire, la réponse est Non, l'enquêteur doit cesser de poser les questions et passer à la personne suivante.

Colonne.4 Quelle est la plus haute classe que (NOM) a achevé

Poser la question, et selon la réponse : inscrire le code dans la case de la personne concernée

Ainsi on mettra :

00 si la réponse est Ecole maternelle ou aucune classe achevée ;

01 si la personne a achevé la première année ;

.....

.....

.....

09 si la personne a achevé la neuvième année fondamentale ;
 10 si la personne a achevé le lycée ou une autre école secondaire technique ou professionnelle ;
 11 si la personne a achevé les études supérieures (Université, DEUG, etc...)
 Mais une personne qui a fini la onzième année aura plutôt le code 09.

Colonne.5 Est-ce que (Nom) est allé à l'école l'année dernière?
 Poser la question et selon la réponse inscrire le code dans la case de la personne concernée :
 1 si OUI 2 si NON.

Colonne.6 Est-ce que (Nom) fréquente actuellement l'école ? (français, franco-arabe et medersa)
 La fréquentation ne concerne que l'école française et l'école franco-arabe et la medersa Les autres types d'école ne sont pas concernés. Poser la question à l'enquêté et selon la réponse, inscrire le code dans la case de la personne concernée : 1 si oui ou 2 si non.
 NB : si oui passer à la question N°9

Colonne.7: Dans quelle classe est (Nom) ?
 Il s'agit de la classe que l'individu fréquente en ce moment .
 Poser la question et selon la réponse inscrire le code correspondant au niveau atteint.

<i>Ecole maternelle/Aucun...</i>	<i>00</i>	6 ^{ème} année	<i>06</i>
1 ^{ère} année	<i>01</i>	7 ^{ème} année	<i>07</i>
2 ^{ème} année	<i>02</i>	8 ^{ème} année	<i>08</i>
3 ^{ème} année	<i>03</i>	9 ^{ème} année	<i>09</i>
4 ^{ème} année	<i>04</i>	Secondaire	<i>10</i>
5 ^{ème} année	<i>05</i>	Supérieur.....	<i>11</i>

Colonne 8 : Qui gère l'école que fréquente (NOM) ?
 Pour les personnes qui fréquentent actuellement l'école, l'enquêteur enregistrera quel est le type d'organisation qui gère l'école. Il est conseillé au contrôleur de s'informer sur les différents types d'écoles existant dans la zone concernée, au cas où certains enquêtés ne pourraient pas répondre à la question. Le contrôleur peut alors aider l'enquêteur à enregistrer correctement le type d'organisation qui gère l'école.

Inscrire les codes correspondants :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Le gouvernement | 4. La communauté |
| 2. L'église | 9. Autre |
| 3. Le privé | |

Colonne 9 : Est-ce que (NOM) a des problèmes avec l'école ?
 On enregistre ici les problèmes rencontrés avec l'école pour toute personne fréquentant actuellement l'école, que cette personne ait des problèmes ou non avec l'école. Il peut s'agir de problèmes rencontrés récemment ou pendant l'année scolaire en cours. Quelques problèmes ont été identifiés et pré-codés ; tous les problèmes non listés seront enregistrés dans la catégorie "Autre problème". Les enquêteurs doivent enregistrer toutes les réponses données. Bien sûr, dans le cas où une personne n'a eu aucun problème, une seule réponse doit être enregistrée (aucun problème, satisfait). Après avoir posé cette question pour quelqu'un qui fréquente actuellement l'école, l'enquêteur doit passer à la suivante, autrement dit, la question la question de la colonne 10 ne se pose pas pour les personnes qui fréquentent actuellement l'école. Les codes concernés sont :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Aucun problème | 4. Manque d'enseignants |
| 2. Manque de livre/Fourniture | 5. Etablissement en mauvais état |
| 3. Enseignement médiocre | 9. Autre problème |

Colonne 10 : Pourquoi [NOM] ne va t il pas actuellement à l'école ?

Cette question ne doit être posée que pour les personnes qui ne fréquentent pas l'école. L'enquêteur doit enregistrer la raison principale. Si la réponse donnée ne figure pas sur le questionnaire, l'enquêteur devra l'inscrire dans la catégorie " Autre". Les codes concernés sont :

1. *Trop âgé/a fini l'école*
2. *Trop éloignée*
3. *Trop chère*
4. *Travail à la maison*
5. *Inutile/Aucun intérêt*

6. *Maladie/Enceinte*
7. *A échoué à l'examen*
8. *S'est marié(e)*
9. *Autre*

SECTION D : SANTE

Les questions de cette section sont posées pour tous les membres du ménage (exceptées les questions 2 et 3). De cette façon, l'enquêteur pose toutes les questions sur la santé concernant une personne avant de commencer à les poser pour la personne suivante.

Objectif de la section

La recherche et l'accès à des soins médicaux quand ils sont nécessaires constituent un aspect important du niveau de bien-être du ménage. Le questionnaire de l'ELIM est conçu pour collecter des données concernant les raisons pour lesquelles des soins médicaux ont été nécessaire ; des données, concernant la fréquence d'utilisation des services de santé, la satisfaction des services fournis et, dans une section suivante, l'accès aux services de santé.

Colonne 1 : Numéros de membre

Dans cette colonne seront enregistrés les numéros de tous les membres du ménage.

Colonne 2 : Est-ce que (NOM) a eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois ?

Cette question est posée seulement pour les femmes de 13 ans et plus ; l'enquêteur doit encrer le numéro de membre de ces femmes en haut de la Section après avoir complété la liste des membres du ménage à la Section B. Si la femme a donné naissance à un enfant vivant au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, l'enquêteur devra enregistrer OUI et poser la question 3. Si la femme n'a pas donné naissance à un enfant vivant au cours des 12 derniers mois, l'enquêteur enregistrera NON et passera à la question 4 pour cette femme.

Colonne 3 : Est-ce que (NOM) a reçu des soins prénatals durant la grossesse ?

Les soins de santé aux femmes enceintes sont essentiels à la santé des mères et de leurs bébés. Si une femme enceinte a reçu des soins prénatals (des soins pour la grossesse), l'enquêteur enregistrera OUI. Cela n'inclut pas les soins reçus au moment de l'accouchement.

Colonne 4 : Est-ce que (NOM) est mentalement ou physiquement handicapé ou infirme ?

Cette question a pour but de savoir si la personne est atteinte, de façon permanente, d'une incapacité physique ou mentale. Par exemple, quelqu'un qui est temporairement immobilisé à cause d'une jambe cassée ne peut être considéré comme étant handicapé (cette personne sera concernée par la question suivante : colonne 5).

Est considérée ici incapacité physique ou mentale, une incapacité qui empêche la personne de mener une activité ou une scolarité normale. Il peut s'agir d'un handicap des membres, d'une maladie physique ou mentale qui rend la personne incapable de poursuivre une activité normale. Noter que cette question est posée pour tous les membres du ménage, mais qu'elle sera la première question posée dans la Section D pour les membres qui ne sont pas des femmes de 13 ans ou plus.

Colonne 5 : Est-ce que (NOM) a été malade ou blessé au cours des 4 dernières semaines ?

Cette question est posée pour savoir si les personnes sont malades ou blessées (ou l'étaient récemment) et se trouvent donc dans l'incapacité de mener leurs activités normales. L'enquêteur devra déterminer, en premier lieu, si la personne est actuellement malade ou blessée ou si elle l'a été à un certain moment au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Ensuite, l'enquêteur devra déterminer quelle est normalement l'activité principale de la personne (par exemple : travail, études ou soins de la famille) et enfin il devra déterminer si la maladie ou la blessure l'empêche de mener à bien cette activité. Si la maladie n'est pas suffisamment grave pour l'empêcher de travailler (ou d'aller à l'école ou de s'occuper de sa famille), la réponse enregistrée sera NON et l'enquêteur passera à la question 8 pour cette personne.

Colonne 6 : De quelle maladie/blessure (NOM) a-t-il/elle souffert ?

Cette question fait suite à la colonne 5 et elle doit être posée pour les personnes qui sont ou qui étaient incapables de mener leur activité normale pour cause de maladie ou de blessure au cours des quatre semaines précédentes. Si la personne a eu plus d'une maladie ou blessure, l'enquêteur enregistrera la principale. Les codes sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. Fièvre | 6. Problème dentaire |
| 2. Diarrhée | 7. Problème de peau |
| 3. Toux | 8. Problème d'œil |
| 4. Problème d'oreille | 9. Autre |
| 5. Accident | |

Colonne 7 : Combien de jours (NOM) a-t-il/elle manqué le travail/école du fait de la maladie/blessure ?

Le bien-être du ménage peut être affecté quand un de ses membres ne peut assurer ses activités normales. L'enquêteur détermine ici le nombre de jours de travail ou d'école manqués à cause de la maladie ou de la blessure au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Pour enregistrer la réponse, l'enquêteur convertira le nombre de jours en semaines. Codes concernés :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Aucun | 3. Une à 2 semaines |
| 2. Moins d'une semaine | 4. Plus de 2 semaines |

Colonne 8 : Est-ce que (NOM) a consulté un service/du personnel de santé, un guérisseur ou un marabout pour une raison quelconque (médicale) au cours des 4 dernières semaines ?

Cette question est posée pour tous les membres du ménage, qu'ils aient ou non déclaré avoir été dans l'incapacité de mener leurs activités normales. La réponse est OUI pour n'importe quelle personne ayant vu du personnel de santé pour n'importe quelle raison médicale au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Pour les personnes qui n'ont pas consulté un service/personnel de santé, l'enquêteur passera à la colonne 12.

Un service/personnel de santé inclut un médecin, une infirmière, un pharmacien, un professionnel de santé, un dentiste ou un guérisseur traditionnel. Dans le cas où une mère aurait amené son enfant malade chez un médecin, la réponse affirmative sera enregistrée pour l'enfant, pas pour la mère.

Colonne 9 : Quel genre de service/de personnel de santé (NOM) a-t-il/elle consulté principalement ?

Cette question s'adresse aux personnes qui ont recherché conseil ou un traitement auprès d'un service/personnel de santé. L'enquêteur devra déterminer plus précisément à quel endroit le service/personnel est situé. Par exemple, si la personne a vu un médecin dans un hôpital, l'enquêteur devra déterminer si c'était un hôpital privé, un hôpital régional ou un missionnaire. L'enquêteur enregistrera seulement une réponse. Codes concernés :

- | | |
|---|--|
| 1. Dispensaire/Hôpital privé | 6. Hôpital régional |
| 2. Dispensaire/Hôpital public | 7. Hôpital/dispensaire Missionnaire |
| 3. CSCOM (Centre de Santé Communautaire) | 8. Pharmacie/Pharmacien |
| 4. Médecin dentiste privé | 9. Autre |
| 5. Guérisseur/Marabout | |

Colonne 10 : Combien de fois (NOM) a-t-il/elle eu recours à ce service au cours des 4 dernières semaines ?

Cette question se rapporte au service/personnel de santé mentionné à la colonne 9.

L'enquêteur déterminera combien de fois la personne a consulté le service/personnel de santé au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête et il cochera la catégorie appropriée. De même qu'à la colonne 8, si une mère a amené deux fois son enfant malade chez un médecin, les deux visites seront enregistrées pour l'enfant, pas pour la mère. Codes utilisés :

- 1. Une à 3 fois**
- 2. 4 à 6 fois**
- 3. Plus de 6 fois**

Colonne 11 : Est-ce que (NOM) a eu des problèmes au moment de sa visite ?

Cette question se rapporte également au service/personnel de santé mentionné à la colonne 9. L'enquêteur doit écouter soigneusement la réponse pour pouvoir déterminer dans quelle catégorie la placer. Si la personne n'a eu aucun problème avec le service/personnel de santé, l'enquêteur enregistrera "Aucun problème (satisfait)". Si les réponses données ne correspondent pas à une catégorie pré-codée, l'enquêteur enregistrera "Autre". Pour les membres du ménages avec un OUI à la colonne 8 (ils ont consulté un service/personnel de santé dans les quatre semaines avant l'enquête), c'est la dernière question à poser dans la section D (la question de la colonne 12 ne doit pas être posée). Si une mère qui a amené son enfant malade chez un médecin n'était pas satisfaite du service/personnel parce qu'elle a dû attendre trop longtemps avant de pouvoir voir le docteur, même si c'est la mère qui n'était pas satisfaite, la réponse sera enregistrée pour l'enfant qui a été mené en consultation. Codes utilisés :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Aucun problème | 5. Trop cher |
| 2. Etablissement pas propre | 6. Pas de médicaments disponibles |
| 3. Temps d'attente trop long | 7. Traitement inefficace |
| 4. Pas de personnel formé | 9. Autre |

Colonne 12 : Pourquoi (NOM) n'a-t-il/elle pas utilisé de service médical au cours des 4 dernières semaines ?

Cette question s'adresse seulement aux personnes qui n'ont pas consulté un service/personnel de santé au cours des quatre semaines avant l'enquête ou qui ont répondu non à la question de la colonne 8. Si ces personnes n'avaient pas eu le besoin de consulter un service/personnel de santé, l'enquêteur inscrira simplement 1 "Pas nécessaire". Si la personne n'a pas recherché de conseil ou de traitement pour une autre raison; l'enquêteur devra marquer le code approprié. Si une mère a amené son enfant malade chez un médecin mais n'a pas cherché à consulter un médecin pour elle même durant les quatre semaines précédentes, la question sera posée pour la mère mais pas pour l'enfant.

Une fois que l'enquêteur a posé la question 12 (pour les membres du ménage qui n'ont pas récemment cherché à consulter un service/personnel de santé) ou question 11 (pour les membres du ménage qui ont cherché à consulter un service/personnel de santé), il peut continuer en posant les questions de santé pour le membre du ménage suivant. Codes utilisés :

- 1. Pas nécessaire**
- 2. Trop cher**
- 3. Trop éloigné**
- 9. Autre**

SECTION E : EMPLOI, CHOMAGE

Objectif de la section

La section sur l'emploi a été développée en étroite collaboration avec l'OIT. Les questions sur l'emploi doivent être posées pour tous les membres du ménage âgés de 6 ans ou plus. L'enquêteur aura, au préalable, reporté leur numéro de membre dans la colonne 1 de la section après avoir complété la liste des membres du ménage à la section B. Dans de nombreuses sociétés, il est fréquents que les enfants fassent certains travaux comme garder le bétail, aller chercher de l'eau ou vendre de la nourriture. Le questionnaire de l'ELIM cherche à appréhender les aspects de l'emploi suivants : le statut d'emploi (par exemple, employé ou indépendant), le secteur (par exemple, public ou privé), la branche d'activité (par exemple, agriculture, services, etc.), et le statut d'activité (employé, chômeur, ou inactif).

Colonne 2 : Est-ce que (NOM) a eu un travail quelconque au cours des 7 derniers jours ?

Cette question prend en compte le travail formel et informel, le travail rémunéré et non rémunéré, y compris le travail sur une exploitation agricole. Si la personne a travaillé à n'importe quel moment au cours des sept jours ayant précédé l'enquête, l'enquêteur enregistrera OUI et passera à la colonne 6. Si la personne n'a pas du tout travaillé au cours des sept jours ayant précédé l'enquête, l'enquêteur enregistrera NON et passera à la question suivante (colonne 3).

Colonne 3 : Est-ce que (NOM) a été absent du travail au cours des 7 derniers jours ?

Cette question est posée pour les personnes qui n'ont pas travaillé au cours des sept jours ayant précédé l'enquête. L'enquêteur devra déterminer si ces personnes auraient travaillé si elles n'avaient pas été malades, si elles n'avaient pas été en vacances, s'il n'y avait pas eu de grèves, ou si elles n'avaient pas été empêchées temporairement par une autre circonstance. Si la personne a un emploi et était seulement temporairement absente de son travail, l'enquêteur enregistrera OUI et passera à la colonne 6. Si la personne n'a pas travaillé au cours de la semaine dernière et n'était pas absente d'un travail qu'elle avait, l'enquêteur enregistrera NON et continuera avec la colonne 4.

Colonne 4 : Est-ce que (NOM) cherchait du travail et était prêt à travailler au cours des 4 dernières semaines ?

Cette question permet de déterminer si ceux qui ont répondu NON aux questions des colonnes 2 et colonne 3 (ils ne travaillent pas actuellement et il ne sont pas temporairement absents d'un travail) étaient volontairement sur le marché du travail. La réponse OUI est appropriée seulement si deux conditions sont réunies : la personne est à la recherche d'un travail et elle est prête à prendre un travail. Si une personne est malade ou engagée dans une activité sociale qui l'empêche de travailler, alors elle ne sera pas considérée comme étant prête à prendre un travail et l'enquêteur devra inscrire NON à cette question. Si une personne peut prendre un emploi mais n'en recherche pas un, il faudra enregistrer la réponse NON pour cette personne.

Colonne 5 : Quelle est la raison principale pour laquelle (NOM) ne travaillait pas au cours des 7 derniers jours ?

Cette question est posée pour toutes les personnes qui ont répondu NON aux questions des colonnes 2 et 3 (pas de travail actuel, ni absence temporaire d'un travail). On enregistrera une seule raison de ne pas travailler ; s'il y a plus d'une raison, l'enquêteur n'enregistrera que la raison principale. Après avoir posé la question 5 pour quelqu'un qui ne travaille pas et qui n'est pas temporairement absent d'un travail, l'enquêteur retournera de la section E et posera les questions sur l'emploi pour la personne suivante âgée de 6 ans ou plus. Codes sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Pas de travail disponible | 5. Trop âgé/trop jeune |
| 2. Inactivité saisonnière | 6. Infirmité |
| 3. Elève/Étudiant | 9. Autre |
| 4. Obligations familiales | |

Colonne 6 : Combien d'emplois a eu (NOM) dans les 7 derniers jours ?

Cette question est posée pour toutes les personnes qui ont travaillé la semaine dernière (au cours des 7 jours précédant l'enquête) ou bien qui étaient temporairement absentes d'un travail la semaine avant l'enquête. Le nombre d'emplois doit inclure les emplois dont la personne a pu avoir étant temporairement absente (OUI à la colonne 3). Le nombre d'emplois doit également inclure le travail formel ou informel, rémunéré ou non rémunéré. Les codes sont :

Un = 1
Deux = 2
Plus de 2 = 3

Colonne 7 : Comment était-il/elle payé(e) pour son travail principal ?

Si la personne a eu plus de travail l'enquêteur enregistrera l'information concernant seulement le travail principal. Si la personne était absente temporairement de son travail, l'enquêteur s'intéressera à sa situation habituelle. Un salarié ou quelqu'un qui touche un traitement est quelqu'un qui est employé de façon continue (avec ou sans contrat) et qui est rémunéré en argent sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Une personne payée en nature est quelqu'un qui reçoit quelque chose en guise de rémunération, à l'exclusion d'argent. Une personne payée à la tâche est quelqu'un qui est payé en argent à l'heure ou à la journée. Un aide familial non payé est quelqu'un qui travaille dans une activité économique sans recevoir aucun paiement (ni un traitement, ni un salaire, ni un paiement en nature). Une personne à son compte est quelqu'un qui gère ses propres affaires (avec ou sans associés).

Quelques exemples : Quelqu'un qui travaille dans un bureau et qui est payé toutes les deux semaines reçoit un salaire pour son travail. Quelqu'un qui reçoit des repas pour son travail au lieu d'argent, reçoit un paiement en nature. Quelqu'un qui travaille dans le bâtiment et est payé à la journée est un ouvrier travaillant à la tâche, même s'il peut trouver du travail toute l'année. Quelqu'un qui travaille dans l'affaire tenue par ses parents sans recevoir de paiement est un aide familial non payé. Quelqu'un qui gère ses propres affaires de pantoufles est à son compte, même s'il retire un salaire de ses affaires. Les différents codes sont :

- 1. Salaire/paiement nature**
- 2. A la tâche(à l'heure/à la journée)**
- 3. Aide familiale non payé**
- 4. A son propre compte**

Colonne 8 : Pour qui travaillait-il/elle principalement ?

Pour chaque personne qui travaille, on demandera pour qui elle travaille. L'enquêteur devra alors déterminer dans quel secteur de l'économie se situe l'emploi de la personne. Par les questions sur le secteur de l'emploi, on cherche à savoir si la personne travaille dans le secteur public (gouvernement) ou privé (non gouvernemental). Le secteur privé est subdivisé en société privée et en individu ou ménage privé. Le secteur para-étatique est considéré comme semi-public.

Quelques exemples : Quelqu'un qui est employé comme commis dans un bureau national de la statistique sera considéré comme travaillant pour le gouvernement. Quelqu'un travaillant en tant que concierge au bureau national de la statistique sera également considéré comme travaillant pour le gouvernement. Par contre, quelqu'un qui travaille comme concierge dans une société privée sera classé dans le privé. Quelqu'un qui fait ménage dans la maison de quelqu'un sera classé dans la catégorie ménage privé. Les codes sont :

- 1. Gouvernement**
- 2. Para-public**
- 3. Société privée**
- 4. Individu ou ménage privé**

Colonne 9 : Quelle est l'activité principale là où (NOM) travaille principalement ?

En posant cette question sur l'activité principale de l'endroit où chaque personne travaille, l'enquêteur obtiendra la branche d'activité dans laquelle la personne travaille. Notez qu'ici ce n'est pas la profession qui nous intéresse. Par exemple, un secrétaire peut travailler dans les services ou dans l'agriculture, cela dépendant par qui il est employé comme secrétaire. Les codes utilisés sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| 01. Agriculture | 06. Commerce/vente |
| 02. Mines/carrières | 07. Services |
| 03. Production/transformation | 08. Education/Santé |
| 04. Construction | 09. Administration |
| 05. Transport | 99. Autre |

Colonne 10 : Est-ce que (NOM) a cherché à augmenter ses revenus au cours des 7 derniers jours ?

Par cette question, on cherche à savoir si quelqu'un a essayé d'augmenter ses revenus au cours de la semaine ayant précédé l'enquête. Il ne suffit pas qu'une personne désire des revenus plus élevés pour enregistrer une réponse affirmative ; la réponse OUI n'est à inscrire que dans le cas où la personne a réellement cherché à augmenter ses revenus. Si la personne n'a pas cherché à augmenter ses revenus, l'enquêteur enregistrera la réponse 2 et passera aux questions sur l'emploi pour la personne suivante âgée de 6 ans ou plus. Par contre, si la personne a réellement cherché à augmenter ses revenus, l'enquêteur écrira le code 1 et posera ensuite la question 11.

Colonne 11 : Comment (NOM) a-t-il cherché à augmenter ses revenus au cours des 7 derniers jours ?

Cette question n'est posée que pour les personnes qui ont voulu et qui ont effectivement cherché à augmenter leurs revenus dans la semaine avant l'enquête.

L'enquête enregistre ce que la personne a fait pour essayer d'augmenter ses revenus. La personne a peut-être cherché à augmenter le nombre d'heures qu'elle effectue dans son travail principal ou à augmenter le nombre d'heures avec un travail supplémentaire. La personne a pu aussi chercher à avoir un travail différent (changement d'activité), ou elle a pu essayer d'augmenter ses revenus par un autre moyen. Les codes utilisés sont :

- 1. Plus d'heures dans activité actuelle**
- 2. Plus d'heures dans autre activité**
- 3. En changeant d'activité**
- 9. Autre**

Colonne 12 : Est-ce que (NOM) est prêt(e) à prendre du travail supplémentaire dans les 4 prochaines semaines ?

Cette question concerne les personnes qui ont essayé d'augmenter leurs revenus durant la semaine ayant précédé l'enquête. Si la personne est prête à prendre du travail supplémentaire dans les quatre semaines qui viennent, l'enquêteur enregistrera OUI. Le travail supplémentaire peut consister en heures supplémentaires dans le cadre de l'emploi actuel ou cela peut également être une activité supplémentaire. Si une personne est engagée dans une activité quelconque qui, d'une certaine manière, l'empêche de prendre du travail supplémentaire dans les quatre semaines qui viennent, l'enquêteur enregistrera NON. Dans l'un ou l'autre cas, après avoir posé la question 12, l'enquêteur retournera au début de la section E et posera les questions sur l'emploi pour la personne suivante âgée de 6 ans ou plus.

SECTION F : AVOIRS DU MENAGE

Objectif de la section

La qualité du logement et la possession d'avoirs productifs, tels que la terre et le bétail, sont des composants importants du bien-être du ménage et sont également des indicateurs significatifs du changement des conditions économiques et du niveau de vie. En période d'ajustement économique, la capacité des ménages de pouvoir se loger peut être affectée par les changements des revenus. Si les revenus ont diminué par rapport au coût des produits de base, les ménages peuvent se trouver dans l'obligation de devoir vendre ou de renoncer au remplacement de certains biens pour maintenir un niveau de vie minimum. A l'opposé, il est probable que de meilleures conditions économiques se traduiront par l'acquisition de biens supplémentaires. Le questionnaire de l'ELIM porte aussi bien sur les avoirs fixes comme les terres, que sur les biens plus flexibles comme le bétail. Le bétail constitue une forme courante d'accumulation de richesse et fournit une mesure importante du niveau de bien-être économique.

Question 1 : Combien d'hectares de terres le ménage possède-t-il ? (à la décimale près par exemple 24,7)

Cette question porte sur les terres réellement possédées par le ménage, que ce soit des champs, des pâturages, des terres laissées en jachère ou toute autre terre. La propriété signifie que les ménages détiennent, sous une forme quelconque, des titres de propriétés coutumiers ou légaux ou encore détiennent les terres de façon permanente et ne payent aucun loyer ou autres droits. Les terres qui sont louées à d'autres ménages et non utilisées par le ménage sont comprises ici.

Question 2 : Comment la superficie de terre possédée est-elle par rapport à celle possédée il y a un an ?

Par cette question, on cherche à savoir si la superficie des terres possédées actuellement a changé par rapport à celle possédée douze mois avant. Le ménage a-t-il la même superficie des terres qu'il y a 12 mois, ou en possède-t-il plus ou moins ? Si le ménage ne possède aucune terre, et n'en possédait pas il y a 12 mois l'enquêteur enregistrera "Identique". Les codes sont les suivants :

- 1. Plus petite**
- 2. Identique**
- 3. Plus grande**
- 4. Ne sait pas**

Question 3 : Votre ménage utilise-t-il des terres qui ne lui appartiennent pas ?

L'enquêteur doit déterminer par cette question si le ménage utilise des terres qu'il ne possède pas et de quelle façon ces terres sont utilisées. Les codes sont les suivants :

- 1. Non**
- 2. Loue**
- 3. Métayage**
- 4. Terre privée gratuite**
- 5. Terre d'accès libre**

Question 4 : Combien d'hectares de terres qu'il ne possède pas, le ménage utilise-t-il ? (à la décimale près par exemple 24,7)

Il s'agit ici d'enregistrer les hectares de terres que le ménage utilise mais ne possède pas (que ce soit des champs, des pâturages, des terres en jachère ou autre). Notez qu'il s'agit de terres en plus des terres enregistrées à la question 1. Différents membres du même ménage peuvent exploiter deux terres ou plus. Les terres exploitées comprennent les terres louées, empruntées, mises en gage ou obtenues sous une autre forme. Si la superficie de terres change pendant l'année, la superficie enregistrée sera la superficie actuelle.

Question 5 : Comment la superficie de cette autre terre utilisée est-elle par rapport à celle utilisée il y a un an ?

Par cette question, on cherche à savoir si la superficie de terre exploitées (mais non possédée) a changé par rapport à la situation il y a 12 mois. Cette question est semblable à la question 2 mais se rapporte à la terre qui est exploitée mais possédée. Les codes utilisés sont les suivants :

1. *Plus petite*
2. *Identique*
3. *Plus grande*
4. *Ne sait pas*

Question 6 : Combien de têtes de bétail et d'autres gros animaux le ménage possède-t-il actuellement ?

Il s'agit ici de savoir combien de têtes de bétail le ménage possède au moment de l'enquête, que le bétail soit actuellement avec le ménage ou avec quelqu'un d'autre. Peu importe qui possède le bétail dans le ménage. Tous les gros animaux tels que les chameaux, les bœufs, etc. doivent être comptés comme du bétail. Les nombres inférieurs à 100 seront enregistrés précédés de zéro.

Question 7 : Comment ce nombre de tête est-il par rapport à il y a un an ?

L'enquêteur déterminera si le nombre de gros animaux possédés actuellement diffère de celui possédé 12 mois avant. Cette question est semblable à celles concernant les terres. Les codes sont :

1. *Plus petit*
2. *Identique*
3. *Plus grand*
4. *Ne sait pas*

Questions 8 : Combien de moutons, de chèvres et d'autres animaux de taille moyenne le ménage possède-t-il actuellement ?

Questions 9 : Comment ce nombre d'animaux est-il par rapport à il y a un an ?

Ces deux questions (8 et 9) sont identiques aux questions 6 et 7 mais portent sur les animaux de taille moyenne, tels que les moutons et les chèvres. Codes pour la colonne 9 :

1. *Plus petit*
2. *Identique*
3. *Plus grand*
4. *Ne sait pas*

Questions 10 : Votre ménage possède-t-il un des éléments suivants ? (1 = Oui 2 = Non)

<i>Fer à repasser électrique</i>	<i>Machine à coudre</i>
<i>Réfrigérateur</i>	<i>Cuisinière moderne</i>
<i>Télévision</i>	<i>Bicyclette</i>
<i>Matelas ou lit</i>	<i>Motocyclette</i>
<i>Radio</i>	<i>Voiture ou camion</i>
<i>Montre ou réveil</i>	

L'enquêteur doit poser la question pour chaque bien listé, un par un. Le bien peut être possédé par n'importe quel membre du ménage, mais on ne doit enregistrer OUI que si le bien est en état de marche. Une petite bicyclette d'enfant est un jouet et ne doit pas être incluse ici.

Questions 11 : Combien de fois vous est-il arrivé au cours de l'année dernière d'avoir des problèmes pour satisfaire les besoins en nourriture du ménage ?

L'enquêté(e) doit réfléchir à ce qu'étaient les besoins en nourriture du ménage au cours des douze derniers mois et au nombre de fois où le ménage a eu des difficultés pour couvrir ces besoins. Il y a cinq catégories pour décrire combien de fois le ménage a eu des problèmes pour satisfaire ses besoins en nourriture, et l'enquêteur devra choisir la catégorie qui résume le mieux ce qu'a vécu le ménage au cours de l'année passée. Les codes sont :

- 1. Jamais**
- 2. Rarement**
- 3. Quelque fois**
- 4. Souvent**
- 5. Toujours**

Questions 12 : Comment trouvez-vous la situation économique générale du MENAGE par rapport à celle d'il y a un an ?

Cette question exige de l'enquêté(e) de faire une évaluation globale de la situation économique actuelle du ménage et de la comparer à la situation économique d'ensemble existant 12 mois avant l'enquête. Ce n'est pas simplement une mesure monétaire absolue, mais plutôt, une évaluation des ressources du ménage et de sa capacité à satisfaire ses besoins en subsistance. Les besoins en subsistance sont définis ici en termes de maintien du ménage au-dessus du seuil de pauvreté, et incluent les besoins en nourriture aussi bien que les besoins non alimentaires. Le seuil de pauvreté a été défini comme "le niveau de revenu ou de dépenses au-dessous duquel un régime alimentaire minimum et adéquat du point de vue nutritionnel ainsi que des besoins non alimentaires essentiels ne sont pas accessibles" (PNUD 1996). Les codes sont :

- 1. Beaucoup plus mauvaise maintenant**
- 2. Un peu plus mauvaise maintenant**
- 3. Identique**
- 4. Un peu meilleure maintenant**
- 5. Beaucoup mieux maintenant**
- 6. Ne sait pas**

Questions 13 : Comment trouvez-vous la situation économique générale de la COMMUNAUTE par rapport à celle d'il y a un an ?

Cette question exige de l'enquêté(e) de faire une évaluation globale de la situation économique actuelle de la communauté et de la comparer à la situation économique d'ensemble existant 12 mois avant l'enquête. Les codes sont :

- 1. Beaucoup plus mauvaise maintenant**
- 2. Un peu plus mauvaise maintenant**
- 3. Identique**
- 4. Un peu meilleure maintenant**
- 5. Beaucoup mieux maintenant**
- 6. Ne sait pas**

Questions 14 : Qui contribue le plus au revenu du ménage ? (Enregistrez le N° de membre de la liste de membres)

Le membre du ménage qui contribue le plus, en argent, au revenu du ménage doit être enregistré ici. Le numéro de membre est celui qui a été attribué à la section B. Utiliser 00 si la plus grande partie du revenu provient de l'extérieur du ménage. Dans de tels cas faire un commentaire à la colonne 2 de la ligne 14.

SECTION G : LOGEMENT ET CONFORT

Objectif de la section

Cette section porte sur les principales infrastructures et services de la communauté. Bien que les changements des infrastructures puissent être lents, des enquêtes répétées finiront par montrer les variations d'accès des ménages aux équipements nécessaires tels que l'eau, les toilettes, le combustible, les marchés et les transports.

On considère généralement que l'état des infrastructures de base est particulièrement sensible aux conditions économiques. Les changements de conditions peuvent également être tout à fait spécifiques à certaines régions. Le questionnaire de l'ELIM ne peut pas étudier en détail la qualité et la nature des équipements disponibles, mais il permet d'obtenir une mesure générale du degré d'accès.

Question 1 : Type de bâtiment

L'enquêteur doit connaître le type de bâtiment et porter le code correspondant dans la case concernée. Les codes sont :

- | | |
|--|---|
| 1. Construction Isolée | 4. Immeuble à appartements |
| 2. Concession à plusieurs logements | 5. Habitat précaire (baraque...) |
| 3. Villa moderne | 9. Autre (à préciser) _____ |

Question 2 : Principaux matériaux des murs

Si plusieurs matériaux ont été utilisés pour les murs, l'enquêteur enregistrera le matériau principal. On distingue les codes suivants :

- | | |
|-----------------|-----------------------------------|
| 1. Dur | 2. Semi-dur |
| 3. Banco | 4. Bois/Paille |
| 5. Tôle | 9. Autre(à préciser) _____ |

Question 3 : Principaux matériaux du toit

Si le toit est construit de plus d'un matériau, l'enquêteur enregistrera le matériau principal. Les codes sont les suivants :

- | | |
|------------------|-----------------------------------|
| 1. Tôle | 2. Tuile |
| 3. Béton | 4. Banco |
| 5. Chaume | 9. Autre(à préciser) _____ |

Question 4 : Principaux matériaux du sol

Demandez à l'enquêté les principaux matériaux qui entrent dans la composition du sol de la maison, puis mettre le code correspondant dans la case à droite.

Si plusieurs matériaux ont été utilisés, l'enquêteur enregistrera le matériau principal. Les codes sont les suivants :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| 1. Ciment | 2. Carreau |
| 3. Terre battue | 9. Autre(à préciser) _____ |

Question 5: Principal mode d'éclairage

L'enquête ELIM permet également de suivre les changements de pratiques des ménages concernant le type de combustible utilisé pour l'éclairage. Des enquêtes répétées permettront de rendre compte du développement de programmes d'électrification du milieu rural.

Il s'agit ici d'indiquer le mode d'éclairage qu'utilise le ménage. Inscrive ensuite dans la case le code qui correspond au mode en question. On distingue les codes suivants :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| 1. Electricité | 2. Lampe à gaz |
| 3. Energie solaire | 4. Groupe électrogène |
| 5. Lampe à pétrole | 9. Autre(à préciser) _____ |

Question 6 : Principal mode d'approvisionnement en eau de boisson.

Comme l'eau constitue l'un des besoins élémentaires de l'homme, elle fait l'objet de nombreux programmes d'investissement au niveau des gouvernements et au niveau communautaire. Le but de cette question est de distinguer les sources d'approvisionnement en eau utilisée pour boire qui sont salubres de celles qui sont insalubres. Les sources d'eau salubres comprennent les robinets et les sources d'approvisionnement protégées, alors que les sources insalubres correspondent aux sources d'approvisionnement à ciel ouvert ou non protégées. On sait que l'évaluation de la qualité de l'eau à partir d'informations sur la source d'approvisionnement est basée sur un certain nombre d'hypothèses. Il arrive que les services publics de distribution d'eau présentent certains risques et que les canalisations et les puits soient endommagés ou contaminés. Cependant, il est difficile de demander à un enquêté d'évaluer la qualité de l'eau que boivent les membres de son ménage. Si le ménage utilise plus d'une source d'approvisionnement en eau, seule la source principale sera enregistrée. Les codes sont :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Robinet | 2. Forage |
| 3. Puits aménagés | 4. Fontaine Publique |
| 5. Puits non aménagés | 6. Eau de surface |
| 9. Autre (à préciser) _____ | |

Question 7 : Principale source d'énergie pour la cuisine

L'utilisation de bois à brûler comme source traditionnelle de combustible pour faire la cuisine est répandue dans de nombreux pays, alors qu'elle a des conséquences de plus en plus graves sur l'érosion des sols et la disparition des forêts. L'enquête ELIM permet de suivre les changements de pratiques des ménages concernant le type de combustible utilisé pour la cuisine.

Demandez à la ménagère la principale source d'énergie utilisée lors de la préparation des repas du ménage. Portez dans la case le code correspondant à ladite source.

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1. Electricité | 2. Gaz |
| 3. Pétrole | 4. Bois |
| 5. Charbon de bois | 9. Autre (à préciser) _____ |

Question 8 : Type d'aisance

Le type de toilettes utilisées est un indicateur important des conditions d'hygiène dans les quelles vit le ménage. On désigne par chasse d'eau des toilettes dans lesquelles les excréments sont évacués par de l'eau dans des canalisations, que l'eau provienne de tuyaux ou qu'elle soit versée avec des seaux. On désigne par latrines une fosse creusée dans la terre. Des latrines ventilées améliorées correspondent à des latrines qui, en plus de la fosse, sont améliorées par l'ajout d'un certain genre de construction (généralement des tuyaux) qui permet aux gaz d'être évacués. Si l'enquêté répond qu'ils vont dans la nature, dans les champs ou dans un coin de la concession, l'enquêteur enregistrera 9 "Autre". Les codes utilisés :

- | | |
|--|---|
| 1. Intérieur privé avec chasse eau | 2. Extérieur privé avec chasse eau |
| 3. Commun à plusieurs ménages avec chasse eau | 4. Latrines privées |
| 5. Latrines communes à plusieurs ménages | 9. Autre (à préciser) _____ |

Question 9 : Mode d'occupation

L'enquêteur doit indiquer ici si le ménage possède le logement dans lequel il réside, s'il paye le loyer en argent ou en nature ou bien s'il ne paye aucun loyer. Dans le cas où le ménage devrait rembourser un crédit, le logement est considéré comme étant la propriété du ménage. Si le ménage ne réside pas dans un logement permanent, est nomade ou vit dans un abri provisoire, l'enquêteur enregistrera le code 9. Inscrive le code correspondant dans la case concernée :

- | | |
|---|---|
| 1. Propriétaire avec titre foncier | 2. Propriétaire sans titre foncier |
| 3. Copropriétaire familiale | 4. Locataire |
| 5. Location vente | 6. Logé gratuitement |
| 9. Autre (à préciser) _____ | |

Question 10 : Nombre total de pièces

Il s'agit du nombre total de pièces dont dispose le ménage (le logement peut se composer de plus d'une structure). Des cuisines et des salles de bains séparées doivent être exclues. Les chambres et les pièces qui ne sont pas de chambres doivent être comptées.

L'enquêteur doit porter le nombre total de pièces qui existe effectivement dans le ménage.

Question 11 : Nombre de pièces d'habitation occupées

L'enquêteur doit porter le nombre de pièces d'habitation effectivement occupées.

Question 12 : Existence du foyer amélioré

Là il s'agit de chercher à savoir s'il y a au niveau du ménage le foyer amélioré.

Marquez **1** si **Oui** , et **2** si **Non**

Question 13 : Existence d'une cuisine.

Marquez le code **1** s'il y a une cuisine et **2** si Non.

Question 14 : Existence d'un magasin/débarras.

Ici l'enquêteur posera la question de savoir si le ménage dispose d'un magasin/débarras.

Marquez **1** si **Oui** et **2** si **Non** .

Question 15 : Modes d'évacuation des ordures ménagères ?

Là il faut surtout savoir comment le ménage se débarrasse des ordures ménagères. Les codes sont :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| 1. Dépôt autorisé | 2. Dépôt sauvage |
| 3. Camion de ramassage | 4. Charrette |
| 5. Incinération | 6. Enfouissement |
| 9. Autre (à préciser) _____ | |

Question 16 : Modes d'évacuation des eaux usées

Là il faut surtout savoir comment le ménage se débarrasse des eaux usées. Les codes sont :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Réseau d'égout | 2. Canal fermé |
| 3. Canal à ciel ouvert | 4. Dans le fleuve |
| 5. Trou creusé dans la maison | 6. Dans la rue/la nature |
| 9. Autre (à préciser) _____ | |

SECTION H : EXISTENCE DE SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS

Cette section permet de connaître les potentialités du village ou du quartier en terme d'infrastructures

Il s'agit dans cette partie du questionnaire de spécifier si le Village ou le Quartier possède les équipements listés. La réponse enregistrée sera 1 "**OUI**" si l'équipement existe et 2 "**NON**" s'il n'existe pas. Existe-t-il au village/Quartier.....

Une source d'eau potable ?

Un marché de produits alimentaires ?

Un transport public ?

Une école fondamentale 1 ?

Une école fondamentale 2 ?

Une Maternité ?

Un Centre de Santé Communautaire (CSCOM) ?

Un Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé (CSAR) ?

Un Centre de Santé de Référence (CSR) ?

SECTION I : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS

L'enquêteur enregistrera le code du temps de trajet nécessaire aux membres du ménage pour atteindre certains services, quel que soit le moyen de transport habituellement utilisé pour se rendre à ses services. L'enquêteur doit enregistrer le temps de trajet par rapport au service le plus proche, même si le ménage utilise un service qui est situé plus loin ; par exemple, l'enquêteur doit enregistrer le temps de trajet pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche, même si le ménage va normalement à un marché situé plus loin. Le marché de produits alimentaires peut être un marché périodique ou un marché quotidien. L'enquêteur doit également enregistrer le temps de trajet par rapport au service le plus proche même si aucun membre du ménage n'utilise ce service ; par exemple, l'enquêteur doit enregistrer le temps de trajet par rapport à l'école primaire la plus proche même si personne dans le ménage ne va à l'école primaire. Mettre le code correspondant dans la case concernée :

0 à 14 minutes1 15 à 29 minutes2
30 à 44 minutes3 45 à 59 minutes4
60 minutes et plus5

SECTION J : ANTHROPOMETRIE (Pour les enfants âgés de 0 à 59 mois)

Les mesures anthropométriques donnent des indications qui peuvent servir à évaluer la situation nutritionnelle des enfants d'une part et d'autre part elles peuvent servir comme moyen de mesure des conditions de vie des individus et des ménages.

Les principales mesures à prendre en compte sont la taille et le poids. Ces variables sont alors analysées en fonction du sexe et de l'âge et donnent ainsi des indications sur la malnutrition et la croissance normale des individus qui sont des indicateurs de conditions de vie.

Dans cette section, les questions ne portent que sur les enfants de 0 à 59 mois révolus (moins de 5 ans) dans le but de faciliter l'interview et de ne pas surcharger le questionnaire.

Colonne 1 : Numéro de membre de l'enfant.

Enregistrer le numéro de membre de tous les enfants de 0 à 59 mois à partir de la Section B (Liste des Membres du Ménage).

Colonne 2 : Numéro de membre de la mère.

Identification de la mère de l'enfant (Si la mère ne fait pas partie du ménage inscrire 00).

Noter pour chacun des enfants de 0 à 59 mois le N° d'identification de la mère naturelle dans les cases des colonnes correspondantes.

NB : Si la mère ne fait pas partie du ménage (divorce, décès...), inscrire le code 00.

C'est là l'information essentielle que l'on veut connaître à partir de cette question, puisqu'il y a un risque que l'enfant séparé de sa mère soit plus vulnérable aux maladies et à la malnutrition.

Colonne 3 : Date de naissance de l'enfant Jour/Mois/Année.

Noter pour chacun des enfants de 0 à 59 mois, l'âge en jou/mois/année.

Colonne 4 : Où a eu lieu la naissance de l'enfant ?

Il s'agit de préciser ici l'endroit où l'enfant a vu le jour (Exemple : Centre de santé, A la maison etc.), **voir codes** :

- 1. Hôpital/maternité**
- 2. A domicile**
- 3. Autre**

Colonne 5 : Qui a assisté pendant l'accouchement ?

L'enquêteur doit indiquer si c'est un médecin, une sage-femme, ... qui a assisté à l'accouchement.

Les codes indiqués sont :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Médecin | 2. Infirmière |
| 3. Sage-femme | 4. Accoucheuse traditionnelle |
| 5. Autre/accouché seule | |

Colonne 6 : Poids (en kg avec une décimale, par exemple 4,6 kg).

Donner pour chacun des enfants de 0 à 59 mois une mesure du poids (en kg avec une décimale) et noter cette mesure dans les cases des colonnes correspondantes.

Colonne 7 : Taille (en cm avec une décimale, par exemple 51,3 cm).

Donner pour chacun des enfants de 0 à 59 mois de la liste une mesure de la taille (en cm avec une décimale) et noter cette mesure dans les cases des colonnes correspondantes.

Colonne 8 : Est-ce que l'enfant a participé aux programmes suivants ?

- 1. Programme nutritionnel**
- 2. Suivi de la croissance**
- 3. Aucun**